



Publics

Toute personne souhaitant acquérir des connaissances de base en santé et sécurité au travail et tout formateur devant valider des compétences de base en prévention pour pouvoir s'inscrire à certaines formations.

Pré-requis

Pour suivre cette autoformation, l'apprenant doit disposer d'un ordinateur équipé d'une carte son et de haut-parleurs, d'une imprimante et d'un accès à Internet haut débit.

Cette offre ne s'inscrit pas dans le cadre de la formation professionnelle continue. Elle peut être suivie de façon autonome ou servir de prérequis à certaines formations proposées dans ce catalogue. Elle n'est pas destinée aux enseignants et formateurs des centres de formation des apprentis, qui bénéficient d'une formation équivalente, en présentiel, dans leurs dispositifs de formation régionaux.

Objectif

- Acquérir des connaissances et méthodes indispensables pour participer activement au diagnostic santé et sécurité de l'entreprise.
- Proposer des mesures de prévention adaptées.

Méthodes pédagogiques

Chaque module est composé d'un contenu interactif en ligne : fictions animées, écrans d'information, exercices auto-évaluatifs permettant d'intégrer les connaissances, Des fiches aide-mémoire téléchargeables complètent le contenu de la formation,

Un login et un mot de passe sont délivrés lors de l'inscription. Ils permettent d'accéder librement au site www.ead-inrs.com. La date de première connexion à ce site marque le commencement de la session d'une durée de trois mois (les accès au site sont automatiquement désactivés à l'issue de ces trois mois).

Validation

À la fin de chaque module, un questionnaire en ligne permet de s'auto-évaluer. La réussite au questionnaire déclenche la validation du module et le passage au module suivant.

La validation des quatre modules permet d'accéder à une attestation de suivi (format PDF). Cette attestation doit être téléchargée et sauvegardée en local pour être imprimée (aucun duplicata ne sera délivré).



Contenu

● Module 1 : les bases en prévention

Ce module aborde les enjeux et l'organisation de la prévention dans l'entreprise. Il doit permettre d'identifier les risques dans l'entreprise, d'alerter sur ces risques et de participer à la proposition de mesures de prévention.

● Module 2 : initiation à l'évaluation des risques professionnels

L'évaluation des risques, formalisée dans le document unique, est obligatoire dans toutes les entreprises. Pour y parvenir, les organismes de Sécurité sociale proposent une démarche structurée associant les salariés.

● Module 3 : initiation à une méthode d'analyse d'accident

Comprendre l'origine des accidents et incidents est indispensable pour éviter qu'ils se reproduisent. Une approche méthodique permet de reconstituer et d'analyser l'enchaînement des faits pour en tirer un maximum d'enseignements.

● Module 4 : initiation à l'analyse d'une situation de travail

Une analyse méthodique de la situation de travail permet de déceler les dysfonctionnements qui pourraient aboutir à des incidents, accidents ou maladies professionnelles. Pour déboucher sur une prévention efficace, cette analyse doit être globale, réaliste, participative et pluridisciplinaire.



Durée

20 heures réparties sur trois mois. Les inscriptions sont reçues toute l'année.

Une session est ouverte la première semaine de chaque mois, à l'exception des mois de juillet et août où il n'y a pas d'ouverture de session.

Date limite d'inscription : le bulletin d'inscription doit être réceptionné au plus tard la 3e semaine du mois précédant le démarrage de la session.

Renseignements

Dominique DESAUBLIAUX
02 51 72 84 05
formation.rp@carsat-pl.fr

Inscriptions

www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html
catalogue 2012 – bulletin V000

Coût

Aucun